

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt trois, le 25 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 12
Nombre de présents : 9

Etaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, CICOCELLA Sébastien, HUMBERT Régis, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel,

Absents excusés : ROMATIF Julien, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth

Date de la convocation : 19 janvier 2023

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia,

Objet de la délibération : Prise en compte des rapports d'activités 2021 de la CCEBER

Conformément à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, ont été présentés au Conseil Municipal :

- le rapport annuel du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2021
- le rapport annuel d'activités 2021 de la Communauté de communes EBER
- le rapport annuel d'activités 2021 sur le prix et la qualité du service eau potable et assainissement (RPQS)

Vu les rapports soumis à leurs présentations,

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE des rapports 2021 de la Communauté de Communes d'Entre Bièvre et Rhône.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 25 janvier 2023

Le Maire,
Serge MERCIER

